

COMPTE RENDU DU COMITE PROJET SUR LA COMMUNE DE SAINT-MESMIN

COMITE DE PROJET ENTRE LES MAIRIES ADJACENTES AU PROJET, LA
MAIRIE DE SAINT-MESMIN, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, LE SESAM ET
Q ENERGY

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET CHASEAUX (Saint-Mesmin, 21)	
Nom du projet	Chaseaux
Commune	Saint-Mesmin
Département	Côte d'Or (21)
Type de projet	Projet agrivoltaïque (élevage bovins)
Surface clôturée	9,8 ha
Puissance envisagée	7,5 MWc

Début de la réunion : 15h à la Mairie de Saint-Mesmin

Date de tenue de la réunion : 16 Septembre 2025
Date d'émission du compte-rendu : 30 septembre 2025
Rédacteur du compte-rendu : Nicolas BRUN

Diffusion de l'invitation par courrier recommandé, en date du 7 Août 2025 :

- Mairie de Saint-Mesmin ;
- CC des Terres d'Auxois ;
- SESAM ;
- Mairie d'Avosnes ;
- Mairie de Chevannay ;
- Mairie de Drée ;
- Mairie de Grosbois-en-Montagne ;
- Mairie de Marcellois ;
- Mairie de Saint-Anthot ;
- Mairie de Saint-Hélier ;
- Mairie de Sombornon ;
- Mairie de Uncey-le-Franc ;
- Mairie de Verrey-sous-Drée ;
- Mairie de Vieilmoulin.

Qenergy

Projet de centrale agrivoltaïque et de stockage d'électricité par batterie Chaseaux

[illegible]

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.791.792 Euros
Siret 423 379 338 00035
APE 3511Z, RCS Avignon 2001B117

1. OBJET DE LA REUNION

Dans le cadre du développement d'un projet solaire agrivoltaïque nommé CHASEAUX développé sur la commune de Saint-Mesmin, un comité de projet a été organisé le 16 septembre 2025 conformément au décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 et à l'article L. 211-9 du code de l'énergie.

Un courrier d'invitation a été adressé en lettre recommandée avec accusé de réception le 7 août 2025 aux représentants de la commune d'implantation du projet, des communes limitrophes et aux EPCI dont la commune de Saint-Mesmin est membre (Communauté de Communes et SESAM).

2. POINTS ABORDES

Les différents points abordés en réunion ont été les suivants :

- Présentation des objectifs du projets, les principales caractéristiques, les enjeux socio-économiques, le coût prévisionnel, la puissance projetée et les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Présentation du choix du site et du processus d'implantation du projet, dans une démarche ERC ;
- Présentation de l'implantation finale envisagée, située sur le parcellaire et au sein du zonage urbanistique de la commune ;
- Présentation des principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Présentation de l'option de raccordement privilégiée envisagée ;
- Présentation des mesures ERC et du montant de la compensation agricole envisagée.

3. SYNTHESE DES ECHANCHES

- Le projet a déjà été présenté à de nombreuses reprises depuis 2022 à la mairie de Saint-Mesmin. En ce sens, de nombreux échanges ont eu lieu concernant le développement du projet.
- Des questions sur le raccordement ont été posées. Monsieur le Maire de Vieilmoulin a communiqué sa crainte de voir la chaussée de La Chaleur impactée par l'enfouissement des câbles des différents projets. Q ENERGY note ce point et fera en sorte de se rapprocher des éventuels autres porteurs de projets afin d'éventuellement prévoir des mutualisations de tranchées. Q ENERGY rappelle que le tracé définitif du raccordement sera déterminé par Enedis par la suite.
- Des remarques sur l'activité agricole ont été partagées. Q ENERGY a rappelé l'investissement de l'agriculteur dans la construction de ce projet, qui lui permettra de protéger sa parcelle et d'apporter un service à son activité d'élevage.
- Une remarque sur les vols de matériel a été émise, partageant une inquiétude sur la sécurisation de l'installation agrivoltaïque et de stockage d'électricité par batterie. Q ENERGY prendra les mesures nécessaires afin de sécuriser ses installations.
- Une question a été posée concernant le risque incendie lié aux batteries électriques. Q ENERGY a rappelé que les installations s'inscrivaient dans le cadre d'une déclaration ICPE et d'une autorisation d'urbanisme, et respectaient donc des critères précis d'installation et de sécurisation. Q ENERGY a travaillé avec la SDIS de Côte d'Or afin de valider l'implantation prévue.
- De nombreuses questions ont été posées sur le stockage d'électricité, la taille des installations possibles, le raccordement HTA ou HTB envisagé, etc. Q ENERGY a apporté des éclairages concernant les différents types de projets possibles.

Ce compte-rendu des échanges sera diffusé sur le site internet du projet : <https://chaseaux.qenergy-projets.fr/concertation>